

tère ; le prêtre tenant les yeux fixés sur les saintes espèces, autant que possible.

6° Il faut éviter de toucher les lèvres ou le visage de la personne qui reçoit la communion, soit avec les doigts, soit avec l'hostie.

7° Si le prêtre, qui distribue la sainte communion, se trouve dans la nécessité de dire un mot ou deux, que ce soit toujours sur un ton modéré et respectueux. A tout prix il faut éviter d'apostropher quelque communiant, sous quelque prétexte que ce soit.

8° Dans le cas de plusieurs prêtres distribuant la sainte communion en même temps, il ne convient pas et il est tout à fait imprudent de transvaser les hosties au balustre.

9° Si pendant la distribution de la communion, il arrive qu'on sonne pour l'élévation d'une messe au maître-autel, ou à un des autels latéraux qui sont à proximité, le prêtre s'arrête, et debout reste tourné vers l'autel jusqu'après l'élévation du calice. (Van der Stappen).

10° S'il arrive qu'une hostie tombe sur le parquet, le prêtre doit, après l'avoir ramassée, marquer de quelque façon l'endroit précis où elle est tombée, pour faire en temps opportun la purification requise.

*Parochus . . . summum studium in eo ponat, ut cum ipse venerabile hoc Sacramentum, qua decet reverentia, debitoque cultu tractet, custodiat et administret ; tum etiam populus sibi commissus religiose colat, sancte frequenterque suscipiat . . .* (Rituel romain).

---

### MONSIEUR L'ABBÉ LOUIS-HONORÉ PÂQUET

Le mercredi, 22 septembre, au lendemain même du jour où, il y a cinquante-trois ans, Monsieur l'abbé Louis-Honoré Pâquet recevait l'onction sacerdotale, avaient lieu ses funérailles, au monastère des Franciscaines Missionnaires de Marie, à Québec.

Son ancien condisciple au Séminaire Français de Rome, Son Éminence le Cardinal Bégin, voulut chanter lui-même le service, auquel assistaient Nos Seigneurs Bruchési, Archevêque de Montréal, Labrecque, évêque de Chicoutimi, et Brunault, évêque de Nicolet, ainsi qu'un grand nombre de prélats, de chanoines, de supérieurs de communautés et de membres du clergé séculier et régulier. Les Directeurs de la Caisse d'Économie de Notre-Dame de Québec avaient aussi voulu donner, par leur présence, ce témoignage d'estime et d'affection à celui qui, depuis quinze ans, leur apportait son concours judicieux et éclairé dans la conduite des affaires.